

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES

Exercice 2025

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : Place Georges Brassens
60000 BEAUVAIS

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : Place Georges Brassens

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : Place Georges Brassens

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 22 juin 2022, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association COMITE DE GESTION DU THEATRE DU BEAUVAISIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter

d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

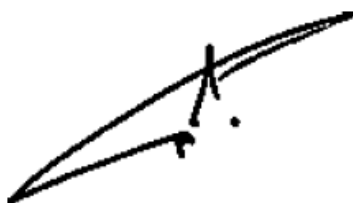
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'L' shape followed by a series of smaller, connected strokes that form the name 'PICHELIN'.

Laurette PICHELIN

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

Actif			Au 31/12/2025		Au 31/12/2024		
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net	
Frais d'établissement (I)							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement	44 641	29 996	14 644	20 551	
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾					
		Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes					
	TOTAL		44 641	29 996	14 644	20 551	
	Immobilisations corporelles	Terrains	621 477	520 525	100 952	127 861	
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
	TOTAL		621 477	520 525	100 952	127 861	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations	7 713		7 713	779	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		7 713		7 713	779		
TOTAL		7 713		7 713	779		
		Total (II)	673 832	550 522	123 310	149 192	
Actif circulant	Stocks et en cours						
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 144		27 144	26 540	
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances	342 269		342 269	344 194	
		Charges constatées d'avance	34 317		34 317	40 684	
	TOTAL		403 730		403 730	411 418	
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus	4 846		4 846	4 701	
		Disponibilités	569 786		569 786	901 369	
		Total (III)	978 362		978 362	1 317 488	
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 652 195	550 522	1 101 673	1 466 680	
Renvois	(1) Dont droit au bail						
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					779	
	(3) Dont à plus d'un an (brut)						

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	30 000	30 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	204 390	169 436
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	17 107	34 954
	Situation nette (sous-total)	251 498	234 390
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	40 750	67 588
	Provisions réglementées		
Total (I)		292 248	301 979
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	199 054	404 740
Total (II)		199 054	404 740
Provisions	Provisions pour risques	72 000	30 000
	Provisions pour charges	68 585	76 303
	Total (III)	140 585	106 303
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		80
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 156	235 961
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	135 157	213 376
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	13 067	11 569
	Produits constatés d'avance	147 402	192 669
Total (IV)		469 784	653 657
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		1 101 673	1 466 680
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	15 994	11 999
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	394 980	197 722
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 609 006	2 362 575
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public	16 500	15 500
	<i>Dons manuels</i>		
	<i>Mécénats</i>	16 500	15 500
	<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	106 303	129 507
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	205 685	24 767
	Autres produits	11 041	26 192
	Total des produits d'exploitation (I)	3 359 512	2 768 264
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	16 163	5 328
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 773 521	1 222 897
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	84 957	70 050
	Salaires	857 813	852 661
	Cotisations sociales	336 861	320 478
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	50 775	44 886
	Dotations aux provisions	140 585	106 303
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		65 982
	Autres charges	86 509	56 867
	Total des charges d'exploitation (II)	3 347 187	2 745 455
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		12 324	22 809
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 782	5 677
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	4 782	5 677
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		4 782	5 677
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		17 107	28 486

Comité de Gestion du Théâtre du Beauvaisis

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		6 741
Charges exceptionnelles (VI) Total		274
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		6 467
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	3 364 295	2 780 683
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 347 187	2 745 729
EXCÉDENT OU DÉFICIT	17 107	34 954
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	1 005	154 468
Bénévolat		
TOTAL	1 005	154 468
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	1 005	154 468
Personnel bénévole		
TOTAL	1 005	154 468

1. Objet, missions sociales et moyens d'action

1.1. Objet social

Le Comité de Gestion du théâtre du Beauvaisis est une association loi 1901, créée en mai 2002 dans le but d'assurer la gestion du théâtre municipal de Beauvais et d'être un acteur culturel majeur du spectacle vivant sur le territoire de l'agglomération. En parallèle, le CGTB s'inscrit dès sa création dans la perspective de doter le Beauvaisis d'une Scène nationale et de légitimer le processus de reconstruction du théâtre de Beauvais

En 2019, le ministère de la Culture a attribué le label Scène nationale au Théâtre du Beauvaisis, label qui trouvera tout son sens à l'ouverture du nouvel équipement. L'association doit ainsi, se placer dans une nouvelle dynamique de programmation artistique, de médiation culturelle, et de maillage culturel.

En référence au Cahier des missions et charges des Scènes nationales (Arrêté du 5 mai 2017 du Ministère de la Culture fixant le cahier des missions et des charges relatives au label « Scène nationale »), l'Association a pour missions :

- d'assurer la gestion matérielle et financière de la Scène nationales du Théâtre du Beauvaisis,
- de s'affirmer auprès de l'ensemble de la population du Beauvaisis et au-delà comme un lieu de diffusion et de production artistiques de référence nationale, ouvert sur la région et sur le monde, dans les domaines de la création contemporaine en spectacle vivant,
- d'organiser la confrontation des formes artistiques, en privilégiant la création contemporaine,
- de participer, dans son aire d'implantation, à une action de développement, culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci,
- d'engager une politique résolue de diversification, d'élargissement et de rajeunissement des publics par la mise en place d'un programme cohérent et maîtrisé d'actions de médiation et de sensibilisation.

1.2. Nature et périmètre des activités et missions sociales réalisées

Le Théâtre de Beauvaisis offre une programmation diversifiée et ouverte s'adressant à tous les publics, dès la petite enfance. La Scène nationale propose ainsi un projet artistique pluridisciplinaire (théâtre, danse, cirque, musique,...) avec une importante

programmation décentralisée, notamment en milieu rural, et une attention particulière au jeune public.

Les saisons artistiques sont fortes d'environ 220 représentations, dont 70 hors les murs, avec une fréquentation annuelle de 35 000 spectateurs en moyenne, complétées d'environ 60 projets d'actions culturelles, d'une dizaine de soutiens en coproduction, et de résidences de créations.

Le soutien à la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle sont au cœur du projet artistique et culturel.

1.3. Description des moyens mis en œuvre

Le Théâtre du Beauvaisis est une association loi 1901, créée en 2002, labellisée scène nationale en 2019, et située au cœur du centre-ville de Beauvais. Ville préfecture de l'Oise de près de 60 000 habitants, Beauvais se positionne comme la ville-centre de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, regroupant 53 communes et comptant plus de 100 000 habitants.

Après 10 ans d'activité hors-les-murs dans cette structure, le Théâtre du Beauvaisis est doté depuis janvier 2025 d'un nouveau bâtiment entièrement reconstruit Place Georges Brassens en centre-ville de Beauvais. Les locaux affectés représentent une surface plancher de 4 223 m² et comprennent deux salles de spectacle (une grande salle de 673 places et une petite salle modulable de 180 places), d'un espace bar/restauration, des espaces pour les artistes, des espaces logistiques et techniques, des bureaux et des espaces d'accueil. Classement de l'établissement : ERP de type L 2^{ème} catégorie avec des activités de type N.

Le Théâtre du Beauvaisis propose un projet artistique pluridisciplinaire (théâtre, danse, cirque, musique, ...) avec une importante programmation décentralisée, notamment en milieu rural, et une attention particulière au jeune public.

Les saisons artistiques sont fortes d'environ 220 représentations, dont 70 hors les murs, avec une fréquentation annuelle de 35 000 spectateurs en moyenne, complétées d'environ 60 projets d'actions culturelles, d'une dizaine de soutiens en coproduction, et de résidences de créations.

La scène nationale fonctionne avec un budget annuel d'environ 3,1 millions d'euros. Les principaux financeurs de la Scène nationale sont la communauté d'agglomération du Beauvaisis, l'Etat, la région Hauts-de-France et le département de l'Oise, qui lui ont attribué chaque année plus de 2.2 millions d'euros de subventions publiques.

L'association emploie environ 16 salariés permanents en CDI (15,46 ETP), auxquels s'ajoutent des salariés en CDII (17 salariés, 1,30 ETP) et des salariés intermittents (environ

8 500 heures à l'année, environ 4,66 ETP et une cinquantaine de salarié.es différents). Cette équipe permanente est complétée par des collaborateurs ponctuels (agence de communication) et des prestataires externes (gardiennage, nettoyage, diffusion).

2. Faits majeurs

2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

L'année 2025 est exceptionnelle à plusieurs titres, après dix années passées dans la structure provisoire installée en 2014 sur le site de la Maladrerie Saint-Lazare. Une longue attente qui a pris fin à l'automne 2024, par la livraison et la réception du Nouveau Théâtre en centre-ville de Beauvais. Cette année 2025 a déjà été marquée par la fabuleuse réussite de l'inauguration du nouvel équipement, le 11 janvier 2025, et les près de 2 000 curieuses et curieux venus découvrir ce Nouveau Théâtre. Les premières représentations, complètes entre janvier et mars, sont annonciatrices d'une programmation riche et ouverte, et d'une dynamique de fréquentation élevée et renouvelée.

L'exercice 2025 a connu une trajectoire budgétaire particulière, puisqu'il a été nécessaire de faire coexister la programmation de la scène nationale, le temps fort artistique de l'inauguration, et le lancement du projet Les Veilleurs en septembre 2025. L'activité artistique et culturelle du Théâtre s'est ainsi pleinement déployée en 2025, dans ce nouvel écrin du Nouveau Théâtre, et encore et toujours dans tout le Beauvaisis, avec une volonté chaque année renforcée d'ancrer le TdB sur son territoire.

Au niveau du budget réalisé 2025, quelques éléments sont révélateurs de cette année tant attendue durant laquelle l'activité a été foisonnante :

- Une augmentation des charges artistiques (cessions, frais annexes, intermittents techniques, droits d'auteurs, etc.), du fait de l'inauguration du Nouveau Théâtre et du lancement du projet Les Veilleurs, mais également du fait d'une programmation en salle plus ambitieuse, avec des propositions qui ne pouvaient pas être présentées dans la structure provisoire en raison des contraintes techniques ;
- Une augmentation des recettes de billetterie (+ 60 k €), tenant compte du changement de jauge (passage d'une salle de 450 places à une grande salle de 650 places), et du changement de la grille tarifaire (légère augmentation des tarifs, entre 1 et 2 €, et mise en place d'un système d'adhésion en remplacement des abonnements) ;
- Une augmentation des charges de fonctionnement, et une reconfiguration des ratios entre le Théâtre en Ordre de Marche et le disponible artistique, qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2026, le temps de s'approprier le nouvel équipement et de stabiliser les nouvelles lignes budgétaires.

En parallèle, quelques points de vigilance existent sur ce budget 2025 ainsi que sur le prochain exercice 2026 et concernent :

- Des charges nouvelles au niveau du fonctionnement : + 130 k € pour l'énergie (électricité et eau), + 31 k € pour les frais de sécurité, + 30 k € pour les coûts de maintenances techniques, + 60 k € pour les frais de nettoyage, + 8k € pour les frais d'assurances, + 15 k € pour le personnel d'accueil (hôtesses et hôtes de salle) ;
- Des incertitudes quant à la possibilité de solliciter des subventions d'investissements destinées à accompagner une transition énergétique du parc de projecteurs du TdB vers la technologie LED, afin de réduire les consommations ;
- Des incertitudes au niveau des subventions de fonctionnement et des subventions sur projets, pour les exercices 2026 et suivants, étant donné la conjoncture économique défavorable.

Enfin, il convient de souligner le soutien significatif des partenaires financeurs qui a permis au TdB d'intégrer ce nouvel équipement dans les meilleures conditions possibles : augmentation dès 2024 de la subvention de fonctionnement de la Région des Hauts-de-France (+ 75k € -- à noter une baisse de 2,5% en 2025), l'attribution d'une aide de 76 k € de la DRAC dans le cadre du Plan Mieux Produire Mieux Diffuser en 2024 (et une intégration en fonctionnement pour 2025), les aides complémentaires de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (15 k € en soutien de l'activité Jeune Public, 20 k € pour les coûts supplémentaires au niveau du ménage, 130 k € pour compenser la prise en charge en direct des fluides).

Cette année 2025 constitue donc une étape déterminante pour l'activité du TdB, portée par l'inauguration réussie du Nouveau Théâtre et le déploiement d'une première saison pleine et entière dans les nouveaux murs.

3. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

3.1.1. Changements de méthode

A compter du 1^{er} janvier 2025, l'association applique les dispositions issues du règlement ANC n° 2022-06 modifiant la Plan Comptable Général, applicable aux exercices ouverts à compter de cette date.

Ce changement constitue un changement de référentiel comptable au sens des articles 122-1 et suivants du PCG.

3.1.2. Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.1.3. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.1.4. Dérogations

La quote-part de la subvention d'investissement ramenée au résultat est comptabilisée au compte 747000 avec le nouveau référentiel et ne bénéficie plus de la dérogation en compte 757100 (en produits d'exploitation).

4. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

4.1.1. Etat de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	43 682	960	0	44 642
Immobilisations corporelles	954 478	16 999	350 000	621 477
Immobilisations financières	779	6 934	0	7 713
Total	998 939	24 893	350 000	673 832

4.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvement	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminution des amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	23 130	6 866	0	29 996
Immobilisations corporelles	826 616	43 908	350 000	520 525
Total	849 746	50 775	350 000	550 522

4.1.3. Modes et durées d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	5 ans
Matériels de scène	Linéaire	3 à 5 ans
Installations techniques	Linéaire	2 ans et demi
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériels de bureau	Linéaire	1 à 5 ans

4.1.4. Dépréciations de l'actif immobilisé

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

4.2. Actif circulant

4.2.1. Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à 1 an. Les créances et comptes rattachés sont enregistrés à leur valeur nominale. Après examen de ces créances par la direction de l'association, aucune provision pour dépréciation des créances n'a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

• Subventions à recevoir	261 932
• Comptes de TVA – Actif	64 900
• Divers produits à recevoir (dont remboursement taxes sur les salaires)	11 188
• Comptes débiteurs divers	4 250
• Solde tickets restaurant à utiliser	0
TOTAL AUTRES CREANCES	342 270

4.2.2. Charges constatées d'avance

Elles s'élèvent à 34 317 € et concernent des frais engagés pour le fonctionnement de l'activité en 2026 (contrats de maintenances, de locations, abonnements, etc) ainsi que des frais engagés pour les spectacles de la saison 2025/2026 se déroulant sur 2026.

4.2.3. Actif circulant / dépréciations

Au 31 décembre 2025, il n'y a pas de dépréciation de créances.

4.3. Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

4.3.1. Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	30 000				30 000
Réserves pour projets associatifs					
Autres réserves	169 437	34 954			204 391
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	34 954	-34 954	17 107		17 107
Situation nette	234 391	0	17 107	0	251 498
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	67 589		0	26 839	40 750
Provisions réglementées					
TOTAL	301 980	0	17 107	26 839	292 248

4.3.2. Réserves pour projets associatifs

Le « projet de l'entité », est constitué des différents objectifs fixés par les organes de gouvernance de l'entité pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

A l'ouverture de l'exercice, aucune réserve pour projets associatifs n'est constituée. Les réserves pour projets associatifs ont été reportées en « autres réserves » sur l'exercice 2024.

4.3.3. Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan. Cette option est sans changement par rapport aux exercices précédents.

Avec la modernisation des états financiers, la quote part de la subvention ramenée au résultat est comptabilisée au compte 747000 (quote-part des subventions) et non au compte 757000 (en produits d'exploitation) qui était utilisé de manière dérogatoire.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal	165 147	0		165 147
Quotes-parts virées au résultat	- 97 558	-26 839		- 124 397
Montant net en fonds propres	67 589	- 26 839		40 750

4.3.4. Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « Utilisations des fonds dédiés » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification).

A la clôture de l'exercice 2025, notre entité a enregistré les fonds dédiés suivants :

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Fonds dédiés sans dépenses depuis plus de 2 ans
Subventions	404 741	0	-205 686		0	199 055	
Contributions financières							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	404 741	0	-205 686	0		199 055	0

4.4. Provisions et autres passifs

4.4.1. Provisions

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	30 000	72 000	30 000	72 000
Provisions pour charges	76 303	68 586	76 303	68 586
Total	106 303	140 586	106 303	140 586

4.4.2. Détail des provisions pour risques et charges

Au cours de l'exercice 2025, les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

	31/12/2024	+	-	31/12/2025
prov indemnité retraite	76 303.09	68 585.67	76 303.09	68 585.67
Prov report spectacle	0	0	0	0
Prov reversement subvention	0	45 000	0	45 000
Contentieux salairé	30000.00	15 000	30 000.00	15 000
Prov coût administrateur	0	12 000	0	12 000
Prov pour perte d'exploitation	0	0	0	0
TOTAL	106 303.09	140 585.67	106 303.09	140 585.67

4.4.3. Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- âge légal de départ à la retraite : 67 ans;
- taux d'actualisation : 0,96% ;
- taux d'augmentation annuel des salaires : 1%.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover des statistiques propres.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 45%.

4.4.4. Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an			Échéances à moins 1 an	Échéances	
							à plus 1 an	à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :				Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit				
Créances rattachées à des participations				Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	174 156	174 156		
Prêts				Dettes fiscales et sociales	135 157	135 157		
Autres	7 713		7 713	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Créances de l'actif circulant :				Autres dettes	4 327	4 327		
Créances Clients et Comptes rattachés	27 144 342 228	27 144 342 228		Produits constatés d'avance	147 402	147 402		
Autres								
Charges constatées d'avance	34 317	34 317						
TOTAL	411 404	403 691	7 713	TOTAL	461 044	461 044		

4.4.5. Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 147 402 € et concernent des subventions d'exploitation reçues pour les spectacles de la saison 2025/2026 dont la représentation se déroulera sur 2026 ainsi que les recettes billetterie 2025 pour des spectacles de janvier à juin 2026.

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

4.5. Comptes de résultat

4.5.1. Ventilation des produits d'exploitation

	31/12/2025	31/12/2024	variation	
Ressources propres : recettes spectacles	410 975	209 722	201 253	96%
Subventions	2 582 168	2 362 575	219 593	9%
Reprise sur provision	106 303	122 002	-15 699	-13%
Transferts de charges	0	7 505	- 7 505	-100%
Quote part de subvention d'invest. virée au résultat	26 839	26 192	-647	-2%
Mécénat	16 500	15 500	1 000	6%
Utilisation des fonds dédiés	205 686	24 768	180 918	730%
Autres produits	11 042	0	0	
Total	3 359 512	2 768 264	591 248	21%

4.5.2. Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics					
Subvention d'exploitation	7 386	651 900	1 922 882		0
Subvention d'investissement					

5. Informations autres

5.1. Contributions et charges des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple, la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Les locaux et les matériels du théâtre sont mis gracieusement à disposition de l'association, par la ville de Beauvais.

L'évaluation de ces contributions volontaires, comptabilisée au 31 décembre 2025, en pied de compte de résultat, s'élève à 1 005 €.

5.2. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen permanent salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et Techniciens	18	
Employés	10	
Total	34	

5.3. Honoraires du commissaire aux comptes

	Commissaire aux comptes unique
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 720 € TTC
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	6 720 € TTC

5.4. Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est signalé qu'il n'a pas été versé, au cours de l'exercice 2025 de rémunérations et avantages en nature aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles.

Cette rémunération n'est pas mentionnée pour les cadres dirigeants salariés, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, peuvent être considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

Concernant le Théâtre du Beauvaisis, le montant cumulé des rémunérations brutes de l'année 2025 du cadre dirigeant et des cadres de direction est de 201 126,47 €, dont 2 074,83 € d'avantages en nature.